

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2311

Artikel: Covid ébranle-t-il le fédéralisme helvétique? : À l'épreuve de la crise sanitaire et économique, la "bonne entente" entre les trois niveaux du fédéralisme résiste

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Covid ébranle-t-il le fédéralisme helvétique ?

À l'épreuve de la crise sanitaire et économique, la «bonne entente» entre les trois niveaux du fédéralisme résiste

Yvette Jaggi - 22 décembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38100>

La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans ? ([DP 2183](#)). «Oui», répondaient 90 % des leaders d'opinion et 60 % du grand public, lors d'un sondage effectué en 2017. Trois ans plus tard, la pandémie soumet le fédéralisme à un *stresstest* aussi imprévu que sévère. Or le système résiste plutôt bien.

Tel qu'appliqué en Suisse, le modèle fédéraliste gagne en efficience ce qu'il perd en temps. Car la «*bonne entente*» entre les 23 cantons qui forment la Confédération, selon l'article premier de la [Constitution](#), et avec le gouvernement central importe davantage que le calendrier. Aussi bien, les procédures de consultation et les efforts de coordination se déroulent à leur rythme, qui se compte généralement en années, auxquelles s'ajoute une phase parlementaire de durée indéterminée - suivie d'une éventuelle demande de référendum facultatif.

Temps fédéral bouleversé

De telles prévenances conviennent à la gestion sereine des temps ordinaires. À cet égard, le rituel annuel de la péréquation financière, plus précisément de la fixation des paiements compensatoires fédéraux et intercantonaux pour l'année suivante, représente un modèle de système bien rodé, mis au point de commune entente au fil des décennies.

Les situations d'exception ont d'autres urgences et impératifs, comme le rappelle la pandémie Covid-19 qui met continuellement la Suisse à l'épreuve de la crise sanitaire ([DP 2281](#)), depuis dix mois déjà.

Dès le début de la période de confinement, les avis divergent sur la nature et l'étendue des contraintes imposées aux ménages et aux entreprises, tous domiciles et secteurs confondus. Par la suite, autorités et population mises sur le mode

incertitude/inquiétude/lassitude, les décisions prises à l'échelle fédérale ou cantonale font l'objet de discussions et de contestations de plus en plus vives dans les médias, les réseaux sociaux et les milieux professionnels concernés.

Paisible horizontalité ordinaire

Les débats sont plus animés et moins polarisés en régime fédéraliste que dans les pays où tel chef de l'État incarne le pouvoir - celui de décider et de faire face aux effets de ses discours. Il n'empêche: on a pu observer en Allemagne fédérale que la crise sanitaire et le climat d'insécurité qu'elle induit renforcent l'[autorité étatique](#), centrale et personnalisée.

En Suisse, neuf conseillers aux États, issus des rangs du PLR et de l'UDC, ont rêvé d'un [état-major de conduite](#) opérationnel permanent à l'échelon de la Confédération. Justifiant son refus du postulat, le Conseil fédéral relève paisiblement que, expériences faites, «*les réponses les plus adaptées à une crise sont celles apportées dans le cadre des structures ordinaires*», pour autant que ces dernières puissent «*s'appuyer sur des organes qui renforcent la coordination horizontale et accélèrent les processus de consultation*» si importants en régime fédéraliste.

La gestion des deux premières vagues aura démontré que ces processus ont bien fonctionné. Et ce, y compris dans l'urgence et toujours avec une marge d'incertitude - y compris lorsqu'il s'agit par exemple d'octroyer des exceptions aux cantons romands.

Villes agiles et fédéralisme moderne

Outre les contacts étroits entretenus avec ses interlocuteurs attitrés - cantons, conseillers scientifiques, professionnels de la santé - le Conseil fédéral a reçu les avis des grandes villes,

où se concentrent les populations destinataires des consignes, les problèmes de la vie quotidienne et leurs solutions de proximité, dans l'espace comme dans le temps. Le tout avec la possibilité de mobiliser une administration qui connaît le terrain et des moyens financiers relativement importants.

Cette application imprévue de l'article 50 de la Constitution fédérale demande à la Confédération non seulement de «*tenir compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes*», mais aussi de «*prendre en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne*».

Vingt ans après l'entrée en vigueur de la Constitution de 1999, la crise sanitaire aura donné l'occasion aux villes de faire une démonstration, dans l'ensemble convaincante,

de leur efficacité et capacité d'adaptation. Certains y voient déjà une illustration supplémentaire de la traditionnelle domination de la campagne par la ville, qu'un rédacteur de la *Weltwoche* ne craint pas de faire remonter à 1848, date de la [victoire des libéraux urbains](#) sur les conservateurs du pays...

Cette manière de réécrire l'histoire inspire manifestement quelques militants UDC qui veulent instaurer l'ère post Blocher. Lesquels cherchent à renouer avec la tradition du parti des *Paysans, artisans et indépendants* ([PAI](#)). Trop tard pour une telle résurrection.

L'avenir confirmera sans doute que le fédéralisme sait se déployer comme un système moderne, agile et respectueux des collectivités qui forment et animent ses institutions.

Le vote des parlementaires en ligne écorne la démocratie

Prélude à un parlement numérique, une évolution de la démocratie ou un «solutionnisme technologique» de mauvais aloi ?

Jean Christophe Schwaab - 21 décembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38093>

Après plusieurs parlements cantonaux (dont Fribourg), le parlement fédéral a célébré en grande pompe le [première participation à distance](#) d'une élue en quarantaine (la verte vaudoise Sophie Michaud Gigon). Beaucoup ont salué une «*modernisation du travail parlementaire*» et un «*renforcement du rôle du premier pouvoir*» en période de pandémie, permettant d'éviter que l'isolement n'empêche les parlementaires d'exercer leur devoir de se prononcer sur les objets soumis à leur appréciation.

Il est vrai que, lors de la «*première vague*», les chambres fédérales, qui avaient interrompu leurs travaux toutes affaires cessantes, ont laissé le champ libre au Conseil fédéral et au droit d'urgence – ce que certains ont considéré,

probablement à juste titre, comme un affaiblissement de la démocratie.

Cependant, l'enthousiasme suscité par le vote à distance d'un élu mérite d'être tempéré. Cette numérisation supplémentaire de la démocratie peut aussi s'envisager comme l'expression d'un «*solutionnisme technologique*» irréfléchi et dont les conséquences pourraient être, à terme, néfastes pour le fonctionnement même des institutions.

L'essentielle humanité des débats

Le travail d'un parlementaire ne se résume pas à l'acte de voter. Le déroulement du débat préalable est au moins aussi important: ce qui s'y dit, ne s'y dit pas, comment cela est dit, dans